

EXTRAIT N°63/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 21	Votants : 28	Procurations : 07
Certifié exécutoire			
Reçu en Préfecture le :			
Affiché le :			

L'An deux mille vingt-deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAURENS, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PICARD, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

ABSENT : M. LABORIE

PROCURATIONS

M. SAFON	à	M. BERNES
M. LAJAT	à	Mme MONTAGUD
M. PERCHERON	à	M. LAURENS
Mme CAIRE	à	Mme CAMBOULIVES
M. LEFEVRE	à	M. MONTÉGUT
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. PICARD
M. BERNARDINI	à	Mme BELABBAS

SECRETAIRE : Mme CAMBOULIVES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Recensement de la population – Autorisation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe que le recensement des habitants de la commune se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. Dans le cadre de la préparation de cette enquête de recensement, il convient de mettre en œuvre les moyens humains, matériels et financiers nécessaires au bon déroulement des opérations. En contrepartie, une dotation forfaitaire sera versée à la commune, son montant sera communiqué par l'INSEE courant octobre 2022.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

ID : 031-213100324-20220705-DEL_63_2022-DE



APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les dépenses afférentes aux opérations de recensement ;
- De désigner un coordonnateur communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 05 juillet 2022

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

